

Infos PEP 35

N°28
Novembre - Décembre 2008

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

EDITORIAL

En cette fin d'année, l'action de l'ADPEP est profondément questionnée par des décisions majeures dont il nous faut tenir compte et qui sont susceptibles de nous engager dans le futur.

La mise en œuvre du schéma départemental de la protection de l'enfance demande de passer d'une prise en charge de 6 à 10 jeunes par éducateur dans les Services d'accompagnement progressif et interroge ainsi les pratiques des professionnels et le sens de leur mission. (NDLR: voir les brèves en page 8)

La négociation du contrat d'objectifs et de moyens dans laquelle l'Association s'est engagée et qui arrive à terme dans les semaines qui viennent, impose désormais une vision globale du secteur médico social et la cohérence dans les différentes approches. Les décisions du 6 octobre prises par le ministre de l'Education Nationale de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le ministère au titre de l'exercice 2008, et de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait à l'emploi d'enseignants détachés, mettent en difficulté les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public dont la nôtre.

L'expérience acquise au cours de ces dernières années, la qualité des professionnels dans nos diverses instances ou structures, l'engagement militant (NDLR: voir encore les brèves en page 8) et la capacité de proposition de chacun, constituent des gages précieux pour franchir ces nouvelles étapes. Le projet associatif 2007-2011 continue également à montrer toute sa pertinence, par son rappel à l'histoire, aux valeurs associatives de référence dont on voit bien qu'elles sont questionnées en permanence.

L'Association a décidé, en cette fin d'année également, de consacrer, un temps d'échange entre les directeurs, leurs équipes et les membres du Conseil d'Administration pour examiner la place

(Suite page 2)

SOMMAIRE

- 1-Éditorial
- 2- Les familles au Gacet
- 4- Les familles à Angèle Vanier
- 5- Les familles à Courtoisville
- 6- itinéraire et identité... au Maroc
- 8- Infos en Bref



(Suite de la page 1)

laissée aux parents et familles dans le quotidien de la vie des établissements et services. Question essentielle qui a ainsi pu faire l'objet de comptes rendus sur la mise en œuvre des dispositions réglementaires ou d'exposés sur des initiatives innovantes, mais

aussi question permanente que l'association devra reprendre, en l'ouvrant à d'autres acteurs et notamment aux parents et familles, pour rester à l'écoute d'une société en mutation profonde.

Jean-Marie PICHON,
Président.

LA PLACE ET LE RÔLE DES FAMILLES DANS L'ÉTABLISSEMENT DU GACET.

1. *Traiter cette question brièvement amène à en définir les contours, par un repérage préalable des termes utilisés dans le cadre de cette thématique.*

- L'établissement du Gacet a une structure double : par accès direct (CMPP et CAMSP) ou soumis à une ouverture préalable de droits (SESSAD) mais des modalités d'interventions fondées sur la séance en ambulatoire. Si la place de l'institution va au-delà de ces séances, la vie de l'enfant accueilli reste donc son environnement habituel, dont sa famille.
- Le terme « familles » est souvent utilisé là où, en réalité, les parents seulement sont évoqués. Or, le travail avec la famille dans son ensemble (parents, enfant concerné et fratrie) est une (petite) partie du travail qui, pour l'essentiel concerne l'enfant inscrit et ses parents. Les entretiens familiaux proposés aux parents en co-animation par un médecin et l'assistante sociale sont un exemple de travail avec des familles dans leur ensemble.
- Le rôle des familles renvoie à l'attente de la Loi 2002-2 de pouvoir associer les parents ou leurs représentants au fonctionnement de 'leur' institution. Comme parents usagers, ils peuvent avoir accès au fonctionnement de l'institution. Cette proposition n'a

pas rencontré d'écho au Gacet, où les parents ont préféré rester utilisateurs individuels des structures. Autres hypothèses possibles : certains parents sont, soit déjà militants d'une association 'technique' liée à une pathologie ou handicap touchant spécifiquement leur enfant, soit en retrait de toute forme d'implication sociale.

- La place des familles est l'une des questions au cœur des préoccupations des professionnels du Gacet. La demande, adressée à l'institution par des personnes inquiètes du sort présent et/ou futur de leur enfant est traitée dès le départ avec une volonté de préserver, consolider ou aider à (re) construire ce rôle de parents par une réflexion partagée, où chacun reste à sa place. Le fondement de la place donnée aux familles est de respecter un équilibre entre le rythme et les besoins de l'enfant et le rythme et les attentes des parents.

2. *Cette volonté de respecter un équilibre entre réponse à des attentes parentales et respect du rythme propre des enfants peut être illustrée par la place de la psychologue inscrite, au titre du CAMSP, dans un travail de prévention dans une halte-garderie du quartier.*

(Suite page 3)

- **Constat** fait par cette psychologue sur les places respectives qu'elle même a pu prendre et que les familles ont pu prendre en souhaitant la rencontrer : les jeunes parents qui fréquentent la halte font plus facilement une place à une réflexion avec elle sur la place qu'ils donnent à leur enfant dans leur esprit et dans la vie quotidienne si la fonction de soin qu'elle incarne est dédramatisée. Cet accès est facilité par la présentation des repères mis en place par les professionnelles de la halte-garderie (papier d'information, affichage de sa présence au tableau dans l'entrée...). En revanche, les parents ont plus de mal à se saisir de cette proposition d'aide si ces mêmes professionnelles, dans un souci de faire cheminer des parents, sont trop 'insistantes' : la psychologue du CAMSP peut alors plus difficilement exercer un rôle de prévention.
- **Illustration** de cette posture d'équilibristes perpétuellement demandée aux professionnelles : la demande d'apprentissage de la propreté. Certains parents viennent avec une demande d'acquisition de la propreté pour que leur enfant puisse être inscrit à l'école maternelle dès l'âge de deux ans, souvent pour des raisons financières. Si les professionnelles de la halte-garderie entrent trop rapidement dans cette demande sans prendre le temps de la réflexion avec les parents, le risque peut être de ne pas respecter le rythme de l'enfant en ce domaine. Accompagner les parents dans une réflexion permet de choisir l'intérêt de l'enfant

d'abord. La psychologue peut aider l'équipe de la halte-garderie à prendre ce recul, ce qui permet alors un respect du cheminement de l'enfant. Si les parents ne s'approprient pas vraiment la proposition de rencontrer un(e) thérapeute, il est difficile de les aider à jouer leur rôle de parent. De même les demandes trop portées par des tiers au Gacét peuvent ne pas être suivies d'effet (lors du rappel pour proposer un rendez-vous, les familles ne sont plus demandeuses) ou ne pas être inscrites dans l'esprit de ces parents (absentéisme important sur l'ensemble des séances).

3. **Pouvoir prendre soin...** Dans les trois structures du Gacét, on constate une précarisation croissante, qui encombre souvent, empêche de dépasser les soucis du quotidien pour prendre soin avec sérénité de son enfant. Si la Loi 2005 sur le handicap a pu ponctuellement amener des attitudes de consumérisme au SESSAD, dans l'ensemble, ce contexte ne nous fait pas oublier que le principe institutionnel doit rester celui d'une place donnée à chaque parent pour aider à maintenir son rôle de parent avant, pendant et après l'accompagnement par notre travail, dans le respect du rythme et des besoins de son enfant.

Philippe ALAIN
Directeur du CMPP-CAMSP-SESSAD
du Gacét

**Ce bulletin est celui de tous les adhérents .
Merci à chacun de sa contribution**

CENTRE ANGÈLE VANNIER (ÉTABLISSEMENT POUR ENFANTS DÉFICIENTS VISUELS)



Les lois de 2002 et 2005 fixent le cadre à l'intérieur duquel les acteurs des établissements médicaux-sociaux ; parents, enfants et professionnels exercent leurs droits et devoirs.

Réunion de rentrée, conseil de la vie sociale, équipe de suivi de la scolarisation... autant d'outils institutionnels qui renforcent la volonté des équipes du Centre Angèle Vannier d'associer les familles à la prise en charge des usagers.

Dans le cadre de nos pratiques professionnelles, qu'il s'agisse d'un bilan d'entrée ou d'une évaluation des dispositifs d'accompagnement, des rendez-vous seront proposés. Sur la Sec-

tion d'Éducation pour Enfants avec Handicaps associés (SEHA), la pédopsychiatre, les éducatrices spécialisées rencontreront régulièrement les parents des enfants afin de définir les moyens d'une prise en charge globale et de valider le projet individuel. Sur la Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé (SEES), l'enseignant spécialisé de la classe, référent de l'élève pourra servir de lien entre les équipes du Centre et la famille avec qui il échangera périodiquement. Sur le Service d'Aide à l'Acquisition à l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS), l'orthoptiste dans le cadre d'un rendez-vous évoquera les aides techniques et les adaptations nécessaires à la poursuite d'une scolarisation en établissement scolaire de proximité, l'éducatrice ou l'enseignant référent du service restant le contact de proximité pouvant être interpellé quand nécessaire. Sur l'ensemble de ces services le médecin ophtalmologiste, les psychologues et l'assistante sociale accompagneront durablement les familles.

Yves LECOMPTE
Directeur du Centre Angèle Vannier



PLACE ET RÔLE DES FAMILLES AU CMPP/CAMSP DE ST MALO

Au CMPP, l'enfant bénéficie des actions de soins, les parents, la famille, l'entourage sont partenaires en tant qu'ils sont associés, impliqués dans cette démarche.

Les parents sont à l'initiative du premier RV, le plus souvent conseillés, avec une demande plus ou moins explicite.

Notre action est donc très personnalisée, fonction de la demande exprimée et au-delà, de ce qui fait difficulté pour l'enfant. Il n'y a pas de pratiques systématiques, les diverses formes d'actions sont travaillées avec les parents, respectueuses de ce qu'ils peuvent engager et assumer dans un cadre strictement confidentiel.

La première démarche des parents consiste à appeler au secrétariat, l'assistante sociale les recontacte, entend la demande et envisage, dans notre dispositif, la réponse qui correspond le mieux à la situation.

Selon les cas, les parents, l'enfant sont reçus par les médecins dès les premiers rendez-vous ou à l'issue de la 6^{ème} séance, ou par les thérapeutes seuls ou à deux.

La proposition de soin s'élabore dans ces différents espaces (Accueil CAMSP, CAMSP, CMPP, dispositif «Entrevues» pour les adolescents) et dès lors le travail avec les parents est assumé par le praticien qui suit l'enfant. Les parents, cependant sont informés qu'ils peuvent solliciter le médecin, l'assistante sociale, la directrice s'ils le souhaitent, en outre ils reçoivent les documents loi 2002-2.

L'élaboration en équipe encadre le travail de soin, de collaboration avec les parents et propose des aménagements souples, nuancés, aux objectifs cliniques précis, pouvant prendre différents formes.

Deux exemples d'objectifs cliniques à travailler avec la famille.

Une maman adresse au service les difficultés de langage de sa petite fille pointées par l'école. Dans les premiers entretiens les difficultés de langage sont mises en avant mais au fur et à mesure des séances il apparaît qu'il s'agissait là du symptôme apparent qui en fait masquait une situation beaucoup plus complexe nécessitant une réponse autre que la seule rééducation orthophonique, une proposition de suivi psychologique est travaillée avec la maman.

Un beau père adresse le fils de sa compagne, il présente des problèmes de comportement à l'école qui seraient liés à la séparation de ses parents, et à la relation fusionnelle qu'il entretient avec sa mère.

Le travail réalisé au cours des entretiens montre que ces problèmes de comportement à l'école interrogent l'ensemble du fonctionnement familial et que la situation relève d'une prise en charge plus globale par le secteur hospitalier. La relation de confiance nouée alors avec le service permet que l'équipe puisse accompagner les parents dans cette démarche et mobiliser les partenaires sur la situation de la famille.

Dans tous les cas, le rôle des parents est essentiel. Au-delà de la première demande, leur engagement et la relation de confiance établie avec les praticiens sont nécessaires pour soutenir l'enfant et accepter les effets produits par le travail réalisé.

**Isabelle POTTIER, Assistante Sociale
et Marylène SIMON,
Directrice du CMPP-CAMSP de Courtoisville**

ITINERAIRE ET IDENTITE - PAROLES D'ADOLESCENTS



L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public par le biais de son secteur DEL, a lancé cette année une expérimentation d'accompagnement aux projets menés dans les établissements scolaires en partenariat avec différents acteurs du quartier d'implantation. Dans ce cadre, un projet est mené actuellement avec le collège public *Les Chalais* à Rennes.

Ce projet intitulé « itinéraire et identité » se propose de faire réfléchir les élèves sur leurs origines et sur une mémoire de l'immigration tant intérieure (exode rural) qu'extérieure. Cela vise aussi, dans la forme convenue du récit, à produire une situation d'énonciation sur un « vivre en commun » de la réalité de l'exil et un support d'identité.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public viendra en accompa-



gnement du projet et en support pour l'organisation d'un séjour d'étude au Maroc (pays de migrations).

Le but de ce voyage pour les élèves sera de découvrir une autre réalité sociale et de subordonner à des critères de « vérité » la construction subjective de leur « récit familial ».

Tout au long de l'année, des ateliers d'écriture et un travail sur le récit seront assurés par des animateurs dans l'établissement. La valorisation de ce travail sera la reprise du spectacle de lecture qui sera mis en place à partir du travail mené par les élèves, au cours du festival *Mythos*. Celui-ci se déroulera au mois de mai, à Rennes.

Pendant leur séjour, les élèves découvriront la réalité sociale d'un village du haut Atlas marocain.

Ce projet se caractérise aussi par la forte implication des parents. Dès le début de l'année, un déplacement à Paris a été organisé auquel ils ont participé. Au programme, visite du *Musée de l'Immigration* et de *l'Institut du Monde Arabe*. Tout au long de l'année, ils seront informés de l'avancée du projet. Cette expérimenta-



(Suite de la page 6)



Hamid FOUIDEN
Directeur du D.E.L.

tion, vise à affirmer le rôle et la place des parents au sein de la famille et à soutenir leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants. Elle favorisera aussi l'accompagnement des enfants par leurs parents dans leur scolarité en complémentarité avec le corps enseignant.



INFOS EN BREF

Quatre représentants de l'ADPEP35 étaient présents au Salon de l'Éducation. Le ministre DARCOS y a été interpellé sur les la situation des détachés et le montant des dotations aux associations complémentaires de l'Enseignement Public.

A l'issue de la rencontre du 5 décembre avec le CG35, la demande de passage de 8 à 10 jeunes par éducateurs a été suspendue dans l'attente de nos propositions.

Signalé sur le site internet (brèves)

- * Gilles CERVERA a 'commis' en tant que Président du RNCE un article très intéressant intitulé « Contre l'École » .
- * Compte rendu du Stage de développement durable (URPEP) organisé à La Trinité sur Mer pour les personnels des centres de classes de découverte

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: Jean-Marie PICHON